

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 28. 9. 2007 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

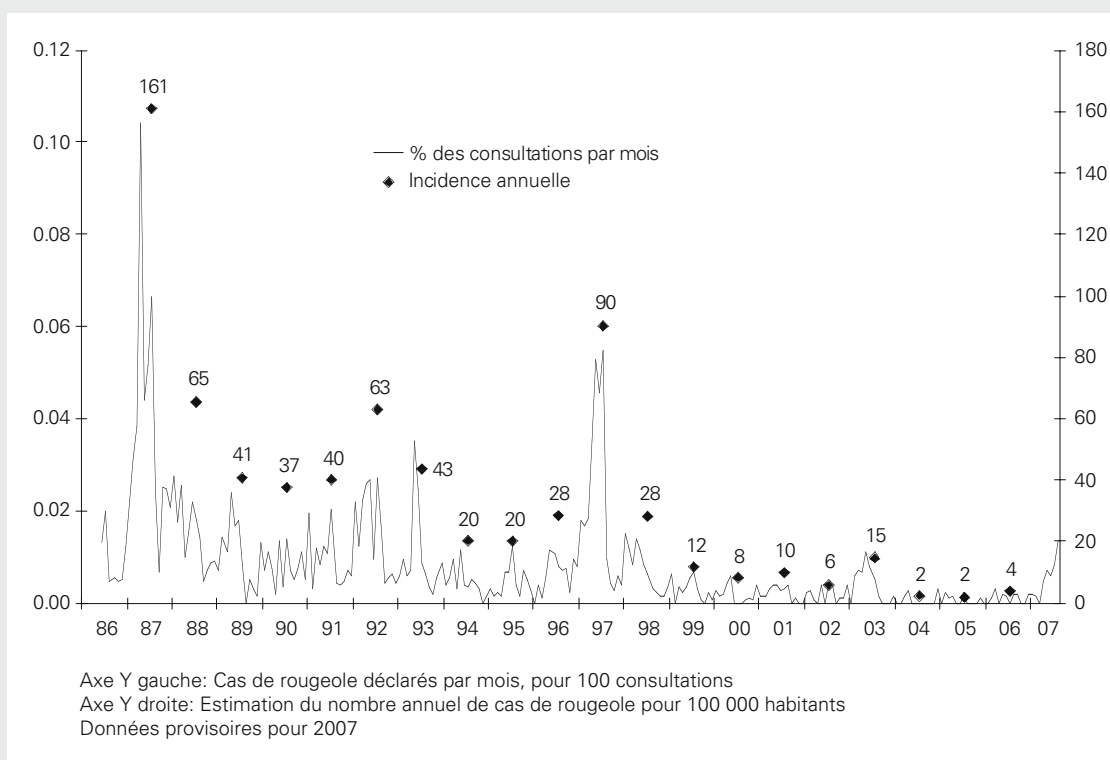
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	36		37		38		39		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	2	0.1	8	0.5	8	0.5	8	0.6	6.5	0.5
Rougeole	3	0.2	2	0.1	3	0.2	2	0.2	2.5	0.2
Rubéole	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Oreillons	1	0.1	0	0	0	0	1	0.1	0.5	0
Coqueluche	3	0.2	7	0.5	1	0.1	1	0.1	3	0.2
Otite moyenne	39	2.6	50	3.3	48	3.2	36	2.8	43.3	3
Pneumonie	11	0.7	14	0.9	14	0.9	11	0.9	12.5	0.9
Gastroentérite aiguë	55	3.6	54	3.5	48	3.2	33	2.6	47.5	3.2
Médecins déclarants	171		171		165		138		161.3	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–août 2007

La rougeole



En 1997, le système de surveillance Sentinella a détecté une importante flambée de rougeole en Suisse (6400 cas estimés pour l'ensemble de la Suisse, correspondant à une incidence de 90 cas pour 100 000 habitants). Après une diminution ra-

pide, l'incidence de la rougeole est restée stable de 1999 à 2002 (500 à 800 cas par an). En 2003, Sentinella a enregistré – très faiblement – une nouvelle flambée de rougeole, mieux détectée par le système de déclaration obligatoire. L'estimation du

nombre de cas s'élevait alors à 1100, soit 15 cas pour 100 000 habitants. De 2004 à 2006, l'incidence de la rougeole est descendue au plus bas niveau jamais enregistré par Sentinella (2 à 4/100 000).

Onze déclarations de rougeole

ont été enregistrées en 2006. Un examen de laboratoire a été effectué pour sept d'entre elles: un cas (14%) était positif, un était un faux positif dû à une infection avec un virus Epstein Barr et cinq étaient négatifs, dont deux à la fois avec une sérologie et une PCR. Ces deux derniers cas ont été écartés, de même que le faux positif. Finalement, seuls huit cas ont été pris en compte, dont quatre ne répondant pas complètement à la définition clinique de la rougeole. Deux patients avaient moins de 1 an, deux entre 1 et 9 ans, deux entre 10 et 19 ans et les deux derniers plus de 20 ans. Un cas était vacciné avec une dose (cas avec PCR négative) et six non vaccinés, alors que le statut vaccinal d'un cas était inconnu. Un enfant de moins d'un an a été hospitalisé en raison de l'altération de son état général.

Selon des données encore provisoires, 29 cas de rougeole ont été déclarés par les médecins Sentinella pour les 8 premiers mois de l'année 2007, contre six cas pour la période correspondante de 2006. Dans le même temps, le nombre de cas de rougeole rapportés dans le cadre de la déclaration obligatoire est passé de 46 à 742, soit une multiplication par 16. Comme lors de l'épidémie de 2003, le système de déclaration Sentinella a peine à détecter le début et l'ampleur de la flambée en cours. Dix des cas rapportés en 2007 par les médecins sentinelles étaient confirmés par une PCR ou la présence d'IgM, sept étaient négatifs, alors que les douze derniers n'ont pas été testés.

Selon une enquête menée dans 16 cantons en 2005-2006, la couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 2 ans était de 86%, pour au moins une dose. Cette couverture moyenne «nationale» masque de grandes disparités entre les cantons (de 73% à 94%). La couverture vaccinale s'élevait à 89% chez les enfants de 8 ans et à 95% chez les adolescents de 16 ans. Elle atteignait 70% à 76% pour la seconde dose, selon l'âge. Pour bloquer la circulation du virus, il est nécessaire qu'au moins 95% des petits enfants soient vaccinés deux fois. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calen-

drier du plan de vaccination: première vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. La vaccination est également recommandée pour les adultes nés après 1963 non vaccinés ou sans immunité prouvée, en particulier pour le personnel médical, les femmes en âge de procréer et ceux qui travaillent avec des enfants. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06